

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU CAP SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR

PRÉAMBULE

Le secteur de la communication graphique extérieure était traditionnellement représenté par le peintre en lettres. Confronté à l'évolution des techniques de la publicité, de la conception et du dessin assistés par ordinateur et de la production automatisée, ce secteur se construit d'année en année une nouvelle identité.

En marge de l'édition, de la conception publicitaire et du mobilier urbain, il occupe un domaine spécifique qui couvre la signalétique, l'enseigne et le décor publicitaire.

La culture artistique, la pratique du dessin, les connaissances et les savoir-faire appliqués au métier de la signalétique, de l'enseigne et du décor s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

De par la constante évolution de ce métier, le suivi des innovations techniques et technologiques est au centre des préoccupations de la profession de la signalétique, de l'enseigne et du décor.

Le sens de la communication, indispensable à ce métier, demeure une dimension essentielle tant au sein de l'entreprise que dans la relation avec la clientèle.

LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

1) Emploi concerné :

- ouvrier qualifié

2) Types d'entreprises :

- Artisanale
- Petite et moyenne

3) Secteurs d'activités concernés :

Signalétique, enseigne, décor et volume tels que :

- Signalétique extérieure et intérieure
- Enseignes et panneaux publicitaires
- Panneaux de signalisation, durables ou temporaires
- Panneaux de chantier, de vente et de promotion
- Panneaux de stands – (salons et événementiel)
- Banderoles, calicots, lambrequins
- Décor et marquage de véhicules publicitaires et d'entreprises
- Murs peints, publicitaires et décoratifs
- Stickers, adhésifs

...

Ces produits sont réalisés à l'unité ou en série. Ils sont destinés aux secteurs des services, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de la distribution, ainsi qu'aux services publics et aux particuliers.

4) Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du C.A.P. Signalétique, Enseigne et Décor est capable de réaliser, en fonction des spécifications fournies et sous contrôle, des produits ayant une vocation publicitaire d'information, de communication visuelle ou de décor.

5) Définition des emplois :

- Travail à l'atelier et sur site.
- Travail sur matériel informatique, sur une unité de découpe, une unité d'impression, dans une cabine de peinture...
- Relation avec la clientèle.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU C.A.P. SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR

La réalisation des tâches professionnelles est associée à une réflexion constante, de nature fonctionnelle et culturelle. Cette réflexion conduit à des choix déterminants pour la réalisation d'un produit de qualité.

Le titulaire du CAP Signalétique, Enseigne et Décor est un opérateur qui réalise le produit sous la direction d'un responsable qui distribue le travail, impose les délais d'exécution et contrôle les résultats.

Il a des relations fonctionnelles avec ses collègues et le responsable du chantier ou d'atelier qu'il informe sur les difficultés ou les particularités du travail à effectuer. Il exerce son activité soit en atelier, soit sur site.

Pour la réalisation de son travail, il effectue les tâches suivantes :

- 1) La lecture du document de travail et de la fiche d'instructions
- 2) La réalisation d'une maquette simple
- 3) La préparation des supports et de la matière d'œuvre
- 4) La réalisation manuelle et/ou informatisée
- 5) La finition, la vérification de la conformité du travail par rapport à la fiche de fabrication
- 6) L'entretien du poste et des outils de travail

PERSPECTIVES DE QUALIFICATION

- brevet des métiers d'art graphisme et décor :
 - option A : graphiste en lettres et décor,
 - option B : décorateur de surfaces et de volumes.
- baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option communication graphique.

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET DES TÂCHES

| FONCTIONS | TÂCHES |
|-------------------|---|
| 1 - INFORMATION | <ul style="list-style-type: none"> 1 - Prendre connaissance du travail à réaliser. 2 - Relever les informations pertinentes dans l'environnement du produit à réaliser : normes et contraintes esthétiques, architecturales et techniques. 3 - Hiérarchiser les éléments d'informations relevés. |
| 2 - PRÉPARATION | <ul style="list-style-type: none"> 4 - Analyser le travail à réaliser en fonction de la demande. 5 - Réaliser les projets sous forme de crayonné (rough) ou maquette P.A.O. 6 - Contribuer, en fonction du cahier des charges au choix des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec les moyens de fabrication et les contraintes de pose. 7 - Organiser, gérer les moyens mis à disposition (supports, matériaux, consommables, matériels, ...) dans le temps préalablement défini. 8 - Organiser le poste de travail. |
| 3 - RÉALISATION | <ul style="list-style-type: none"> 9 - Transposer la maquette en vue de la réalisation. 10 - Préparer le support existant et les matières d'œuvre. 11 - Préparer le support rapporté et les matières d'œuvre. 12 - Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes et décors. 13 - Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé. 14 - Maintenir les équipements, le matériel et le poste de travail en état. |
| 4 - COMMUNICATION | <ul style="list-style-type: none"> 15 - S'informer sur les évolutions techniques et technologiques. 16 - Communiquer, échanger les informations techniques et les observations au sein de l'entreprise. 17 - Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs. 18 - Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits. |

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

1 - INFORMATION

TÂCHES :

- 1 - Prendre connaissance du travail à réaliser.
- 2 - Relever les informations pertinentes dans l'environnement du produit à réaliser : normes et contraintes esthétiques, architecturales et techniques.
- 3 - Hiérarchiser les éléments d'informations relevés.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

- Instructions orales et écrites établies à partir de la demande du client et/ou du cahier des charges.

Autonomie, responsabilité :

- Sous la responsabilité du supérieur hiérarchique.

Résultats attendus :

- Les attentes du client sont connues.
- La réglementation relative à l'environnement est prise en compte.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

2 - PRÉPARATION

TÂCHES :

- 4 - Analyser le travail à réaliser en fonction de la demande.
- 5 - Réaliser les projets sous forme de crayonné (rough) ou maquette P.A.O.
- 6 - Contribuer, en fonction du cahier des charges au choix des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec les moyens de fabrication et les contraintes de pose.
- 7 - Organiser, gérer les moyens mis à sa disposition (supports, matériaux, consommables, matériels, ...) dans le temps préalablement défini.
- 8 - Organiser le poste de travail.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

- Définition du produit.
- Fiche de fabrication.
- Maquette.
- Moyens de réalisation.
- Matières d'œuvre.

Autonomie, responsabilité :

- Autonome et responsable dans la limite fixée par la hiérarchie.

Résultats attendus :

- Les solutions esthétiques et techniques proposées sous forme de maquettes sont compatibles avec le cahier des charges et les moyens de fabrication.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

3 - RÉALISATION

TÂCHES :

- 9 - Transposer la maquette en vue de la réalisation.
- 10 - Préparer le support existant ainsi que les matières d'œuvre.
- 11 - Préparer le support à poser ainsi que les matières d'œuvre.
- 12 - Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes et décors.
- 13 - Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé.
- 14 - Maintenir les équipements, le matériel et le poste de travail en état.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

- Maquette et fiche de fabrication.
- Matières d'œuvre.
- Outils et machines.

Autonomie, responsabilité :

- Autonome et responsable dans la limite fixée par la hiérarchie.

Résultats attendus :

- Le résultat et le niveau de qualité correspondent à la demande.
- Les temps de réalisation sont respectés.
- La conformité du travail est vérifiée et consignée.
- Les moyens de production sont maintenus en état de fonctionnement.

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION :

4 - COMMUNICATION

TÂCHES :

- 15 - S'informer sur les évolutions techniques et technologiques.
- 16 - Communiquer, échanger les informations techniques et les observations au sein de l'entreprise.
- 17 - Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs.
- 18 - Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Moyens et ressources :

- Outils et moyens de communication : revues, documentations professionnelles, salons professionnels, expositions et musées, supports de données numériques, ...
- Vocabulaire spécifique.

Autonomie, responsabilité :

- Autonome et responsable.

Résultats attendus :

- L'information sur l'évolution des techniques et des technologies est effective.
- L'utilisation des outils et moyens de communication est efficace.
- Le langage professionnel est maîtrisé et utilisé avec pertinence.
- Les contacts avec la clientèle et les fournisseurs sont satisfaisants.
- Le comportement contribue aux bonnes relations au sein de l'entreprise.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Emploi concerné :

ouvrier qualifié.

Types d'entreprises :

Artisanale, petite et moyenne.

Produits mis en œuvre :

Signalétique, enseignes, décors et volumes.

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DES UNITÉS PROFESSIONNELLES

COMPÉTENCE GLOBALE :

Le titulaire du C.A.P. de la Signalétique, de l'Enseigne et du Décor doit être capable de réaliser tout ou partie d'ouvrage en respectant les critères esthétiques. Il respectera également les contraintes liées aux techniques traditionnelles ou aux techniques et technologies innovantes au niveau de la conception, de la fabrication et de la finition.

| FONCTIONS | TÂCHES | CAPACITÉS | COMPÉTENCES TERMINALES |
|---|--|--|---|
| <p>I INFORMATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du travail à réaliser. - Relever les informations pertinentes dans l'environnement du produit à réaliser : normes et contraintes esthétiques, architecturales et techniques. - Hiérarchiser les éléments d'informations relevés. | <p>C1 S'INFORMER</p> | <p>01 - Collecter des informations.</p> <p>02 - Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques.</p> |
| <p>II PRÉPARATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le travail à réaliser en fonction de la demande. - Réaliser les projets sous forme de crayonné (rough) ou maquette P.A.O. - Contribuer, en fonction du cahier des charges au choix des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec les moyens de fabrication et les contraintes de pose. - Organiser le poste de travail : gérer les moyens mis à disposition (supports, matériaux, consommables, matériels, ...) dans le temps préalablement défini. | <p>C2 TRAITER ET DÉCIDER</p> | <p>01 - Effectuer un choix technique et/ou technologique.</p> <p>02 – Effectuer un crayonné (rough) ou maquette P.A.O.</p> <p>03 - Compléter une fiche de fabrication.</p> <p>04 - Organiser le poste de travail.</p> |
| <p>III RÉALISATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Transposer la maquette en vue de la réalisation. - Préparer le support existant et les matières d'œuvre. - Préparer le support à poser et les matières d'œuvre. - Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes, et décors... - Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé. - Maintenir les équipements, le matériel et le poste de travail en état. | <p>C3 METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER.</p> | <p>01 - Transposer la maquette en vue de la réalisation.</p> <p>02 - Préparer le support existant et les matières d'œuvre.</p> <p>03 - Préparer le support à poser et les matières d'œuvre</p> <p>04 - Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes, et décors ...</p> <p>05 - Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé.</p> <p>06 - Maintenir le poste de travail et ses équipements en état.</p> |
| <p>IV COMMUNICATION</p> | <ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur les évolutions techniques et technologiques. - Communiquer, échanger les informations techniques et les observations au sein de l'entreprise. - Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs. - Participer à la valorisation de l'entreprise et à la promotion des produits. | <p>C4 COMMUNIQUER</p> | <p>01 – S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit.</p> <p>02 – Participer aux échanges.</p> |

| | |
|----------------|----------------------------|
| C 1 | S'INFORMER |
| 0 1 | Collecter des informations |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|--|--|
| UP1 | OBSERVER, RECHERCHER des données (écrites, graphiques, numériques,...) | Informations orales et/ou écrites du client. | L'observation est pertinente. |
| | CONSULTER une personne et/ou tout document susceptible d'apporter des informations. | Environnement, plan d'ensemble, descriptifs partiels, documentations, photos,... | Les informations recueillies et sélectionnées sont exploitables. |

| | |
|----------------|---|
| C 1 | S'INFORMER |
| 0 2 | Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|---|---|
| UP1 | LIRE et INTERPRÉTER toute forme de représentation esthétique et technique et les données du cahier des charges. | Dessins d'ensembles ou de sous-ensembles, croquis, crayonnés, maquettes, échantillons, dessins de mise en situation. Cahier des charges. | Les représentations esthétiques et techniques sont correctement identifiées. |
| | RELEVER les informations relatives au produit à réaliser et à son environnement : normes et contraintes esthétiques, architecturales et techniques. | Données écrites, graphiques et orales : définition de l'ouvrage, mode de fabrication, matériaux et matériels, ... | Les informations recueillies sont exploitables. |
| | HIÉRARCHISER les éléments d'informations relevés nécessaires à la réalisation de la demande. | | Les conditions de réalisation sont repérées. L'interprétation des documents est exacte. L'identification des contraintes est pertinente. Les éléments d'informations sont correctement hiérarchisés. |

| | |
|----------------|--|
| C 2 | TRAITER ET DÉCIDER |
| 0 1 | Effectuer un choix technique et/ou technologique |

| | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|--|--|---|--|
| | <p>INVENTORIER les caractéristiques relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux produits à réaliser, - aux matériaux, aux moyens techniques et technologiques en fonction de la qualité visée. <p>CHOISIR une technique et un support en fonction du cahier des charges et des contraintes de pose.</p> <p>DÉFINIR la sécurité du poste de travail.</p> | <p>Données écrites, graphiques et orales.</p> <p>Éléments du dossier technique retenus pour analyser la situation.</p> <p>Documentation technique ou technologique. Fiche de fabrication.</p> <p>Document de planification.</p> | <p>Les caractéristiques sont conformes. Les choix sont pertinents, compatibles avec les données et correctement exprimés.</p> <p>Le temps donné est respecté.</p> <p>La définition de la sécurité est en adéquation avec les moyens et les opérations à effectuer.</p> |

| | |
|----------------|--|
| C 2 | TRAITER ET DÉCIDER |
| 0 2 | Effectuer un crayonné (rough) ou une maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur) |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|--------------------|--|---|---|
| UP1 UP2 | <p>RÉALISER un ou des croquis à main levée.</p> <p>CHOISIR les moyens traditionnels ou informatiques adaptés.</p> <p>EXÉCUTER la maquette cotée.</p> | <p>Moyens traditionnels (crayon, feutres, etc.).</p> <p>Moyens traditionnels ou informatisés.</p> | <p>Le croquis traduit lisiblement la proposition.</p> <p>La maquette est conforme et facile à interpréter : échelle 1/10^e ou 1/20^e...</p> |

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| C 2 | TRAITER ET DÉCIDER |
| 0 3 | Compléter une fiche de fabrication |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|--|--|
| UP2 | <p>COMPLÉTER une fiche de fabrication.</p> <p>DÉCIDER de l'adaptation technique du projet</p> <p>INDIQUER la chronologie des phases et sous phases.</p> | <p>Données écrites, graphiques ou volumiques.</p> <p>La charte graphique (références couleurs,...)</p> <p>Les matériaux</p> <p>Les dimensions</p> <p>Les quantités</p> <p>Les techniques de marquage</p> <p>Le type de pose</p> <p>Le temps passé.</p> | <p>La fiche est complétée avec exactitude.</p> <p>L'adaptation est conforme à la fiche de fabrication.</p> <p>La chronologie des phases et des sous phases est respectée et exploitable.</p> |

| | |
|----------------------|-------------------------------|
| C 2 | TRAITER ET DÉCIDER |
| 0 4 | Organiser le poste de travail |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|---|---|
| UP2 | <p>PRENDRE EN COMPTE le processus de fabrication pour respecter la chronologie des phases.</p> <p>RECENSER les besoins en matériaux et matériel.</p> <p>DISPOSER rationnellement les supports et accessoires nécessaires au poste de travail.</p> <p>PRÉPARER les outils et outillages nécessaires.</p> <p>ASSURER la mise en place des dispositifs de protection des personnes et des matériels.</p> | <p>Fiche de fabrication.</p> <p>Données écrites ou orales.</p> <p>Mode de fabrication : travail unitaire ou sériel.</p> <p>Matériels et supports adaptés.</p> <p>Dispositifs de sécurité.</p> | <p>L'ordre chronologique du processus de fabrication est pris en compte.</p> <p>Le recensement des besoins est correctement défini.</p> <p>L'organisation du poste de travail et de son environnement est conforme aux données et aux règles : d'ergonomie de qualité de prévention et sécurité</p> <p>Les dispositifs de sécurité sont utilisés.</p> |

| | |
|----------------|---|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 1 | Transposer la maquette en vue de la réalisation |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|--|---|
| UP3 | IDENTIFIER le procédé de transposition le mieux approprié. | Données écrites et graphiques. | Le procédé est conforme à la réalisation. |
| | APPLIQUER la méthode de report en fonction du procédé défini. | rétroprojecteur poncif quadrillage | Le tracé ou l'image sont adaptés à la réalisation finale. |
| | REPORTER à l'échelle sur le support final. | matériel informatique Maquette. | La reproduction est fidèle à la maquette. |

| | |
|----------------|--|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 2 | Préparer le support existant et les matières d'œuvre |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|--|---|---|
| UP3 | DÉTERMINER l'emplacement à mettre en œuvre. | Mur, vitrine, véhicule, supports publicitaires... | L'emplacement est conforme à la demande. |
| | CONTRÔLER les dimensions et l'état du support. | Contrôle visuel et tactile. | Le support correspond aux cotes et les défauts éventuels sont identifiés. |
| | PRÉPARER et APPRÊTER le support. | Impression, enduit, ponçage, couches de finition, adhésivage... | Le support est prêt à recevoir la finition. |

| | |
|----------------------|---|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 3 | Préparer le support à poser et les matières d'œuvre |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|--|--|---|
| UP3 | DÉTERMINER le format du support le mieux adapté. | Bois, PVC souple et rigide, métaux et alliages, toile, papier... | Le choix des formats est en adéquation avec la quantité nécessaire. |
| | CONTRÔLER la qualité du support. | Malfaçons, rayures, déchirures... | Le support est sans défaut. |
| | DÉBITER le support. | Matériel adapté : scie, table de découpe... | Les cotes et la coupe sont exactes. |
| | NETTOYER le support. | Dégraissants et tampons d'essuyage... | Le support est dégraissé. |
| | APPRÊTER le support si nécessaire. | Papier de verre, ponceuse... | Le support est prêt à l'emploi. |

| | |
|----------------------|---|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 4 | Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes et décors |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|--|---|
| UP3 | RÉALISER, DÉCOUPER traditionnellement lettrages, graphismes et décors. | Matériel traditionnel : pinceaux, brosses, pistolet, peintures acryliques et à solvant, scie sauteuse... | Le produit réalisé est conforme aux données. |
| | RÉALISER, DÉCOUPER, IMPRIMER par informatique des lettrages, graphismes et décors. | Matériel informatique adapté : scanner, plotter et table de découpe, imprimante numérique, logiciels de mise en page, de retouche d'image et de découpe. | |
| | DÉTOURER, APPLIQUER des lettrages, graphismes et décors : - pour les vinyles : écheniller, transférer et appliquer ; - pour les matériaux rigides : positionner, fixer. | Matériel adapté. | Le détournement est précis. La mise en place est correctement effectuée. Le produit manufacturé et/ou l'application sont conformes. |

| | |
|----------------|---|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 5 | Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé. |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|------------|---|------------------------------|---|
| UP3 | CONTRÔLER qualitativement et/ou quantitativement le travail effectué. | Fiche de fabrication. | Le contrôle de la qualité et/ou de la quantité est correctement effectué. |
| | EFFACER et NETTOYER traçage, taches et autres imperfections. | Matériel adapté. | La finalisation correspond au cahier des charges. |
| | RETOUCHER si nécessaire. | | |

| | |
|----------------|--|
| C 3 | METTRE EN ŒUVRE, RÉALISER |
| 0 6 | Maintenir le poste de travail et ses équipements en état |

| | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|--|---|--|---|
| | CONTRÔLER qualitativement le poste de travail et ses équipements. | Poste de travail et équipements adaptés. | Le contrôle de la qualité est correctement effectué. |
| | EFFECTUER le nettoyage et le rangement du poste de travail et de ses équipements. | Matériel adapté. | Le nettoyage et le rangement sont correctement effectués. |

| | |
|----------------------|---|
| C 4 | COMMUNIQUER |
| 0 1 | S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit. |

| Unité | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|--|---|---|---|
| UP1 UP2 UP3 | S'EXPRIMER avec clarté et logique, oralement et par écrit. ADAPTER le vocabulaire à l'interlocuteur : Client Professionnel Fournisseur... | Vocabulaire professionnel spécifique. Connaissance du dossier. | Les termes spécifiques au métier sont utilisés à bon escient. Le message est bien compris. |

| | |
|----------------------|-------------------------|
| C 4 | COMMUNIQUER |
| 0 2 | Participer aux échanges |

| | Savoir-faire Être capable de | Conditions de réalisation | Indicateur d'évaluation |
|--|---|--|--|
| | ÉCOUTER. DIALOGUER. S'INTÉGRER à une équipe. PARTICIPER à la promotion de l'entreprise : à l'interne à l'externe ÉMETTRE des critiques pertinentes. | Les partenaires internes et externes. Connaissances générales et spécifiques du métier, du poste occupé, des matériels, des matériaux, du produit fabriqué. | La qualité d'écoute et le savoir être sont vérifiés. La participation au sein de l'équipe est effective. L'échange est pertinent, efficace et constructif. |

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES

S1 – LES MATÉRIAUX

- 01 L'identification et la classification
- 02 Les domaines d'utilisation intérieure et extérieure
- 03 Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques

S2 – LES OUVRAGES

- 01 La conception et la fabrication
- 02 Le montage et l'assemblage

S3 – LES MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION

- 01 Les codes et les langages normalisés
- 02 Le crayonné (rough)
- 03 La maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur)

S4 – LA CONNAISSANCE DES MATÉRIELS ET DES SYSTÈMES

- 01 La semi découpe des matériaux souples (vinyles adhésifs)
- 02 La découpe des matériaux et supports rigides
- 03 L'impression

S5 – LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS

- 01 Les techniques d'élaboration de la maquette traditionnelle
- 02 Les techniques d'exécution de la maquette P.A.O.
- 03 Les techniques de fabrication
- 04 Les techniques d'installation et de mise en place
- 05 L'organisation du poste de travail
- 06 Le contrôle et la qualité

S6 – L'ENTREPRISE

- 01 La notion de coût de production
- 02 Les partenaires
- 03 Les fonctions et les responsabilités
- 04 Les types d'entreprise
- 05 Les organisations professionnelles

S7 – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- 01 La sécurité des personnes
- 02 La sécurité des installations

S8 – ARTS APPLIQUÉS

- 01 Exploitation des ressources documentaires
- 02 Arts, techniques et civilisations, typographie
- 03 Étude de l'image
- 04 Expression graphique et colorée

| S 1 | LES MATÉRIAUX | |
|---|---|--------------------|
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. L'identification – La classification. | | |
| <p>Terminologie, désignation des produits en fonction de la destination intérieure ou extérieure :</p> <p>4 familles de produits : bois PVC métaux peintures</p> <p>Notions de classification de ces produits en fonction de leur destination intérieure ou extérieure.</p> <p>Normalisation.</p> | <p>RECONNAÎTRE et NOMMER les principaux produits du champ professionnel et leurs caractéristiques propres.</p> <p>Les CLASSER par destination.</p> <p>PRÉCISER leur usage en fonction de leur durabilité.</p> <p>ÉNONCER les normes des divers matériaux et produits.</p> | |
| 02. Les domaines d'utilisation intérieure et extérieure. | | |
| <p>Usage des matériaux et produits en fonction de la faisabilité.</p> <p>Utilisation des matériaux en fonction de leur usage et/ou destination.</p> <p>Notions de critères et de contraintes esthétiques liées au support et à l'environnement.</p> | <p>IDENTIFIER les contraintes liées à la fonction d'usage.</p> <p>PRÉCISER les caractéristiques du matériau et du produit liées à leur utilisation.</p> <p>CHOISIR un produit ou un matériau en adéquation avec les critères esthétiques demandés.</p> | |
| 03. Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques. | | |
| <p>Aspect, densité, couleur, épaisseur, durabilité...</p> <p>Types d'agressions relatives aux conditions d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - température - humidité - UV - solvants - frottements mécaniques <p>Notions d'état de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégazage - incompatibilité entre deux matériaux | <p>LIRE et EXPLOITER les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des produits.</p> <p>IDENTIFIER et EXPLIQUER les causes (et y remédier).</p> <p>COMPARER les états de surface.</p> <p>CONNAÎTRE ET IDENTIFIER les incompatibilités des matériaux entre eux.</p> | |

Notions physiques ou mécaniques de flexion, de dilatation, de déformation. ÉNONCER les caractéristiques mécaniques des matériaux et produits.

LIRE et EXPLOITER les documents techniques et normatifs liés aux caractéristiques mécaniques et chimiques.

Notion de temps de séchage.

ÉNONCER les caractéristiques de séchage et de prise d'adhérence par type de produit.

Notions de prise d'adhérence.

| | | |
|--|--|---------------------------|
| S 2 | LES OUVRAGES | |
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. La conception et la fabrication. | | |
| <p>Contraintes de durabilité et de pose.</p> <p>Contraintes dimensionnelles, volumiques et esthétiques.</p> <p>Conditions de mise en œuvre.</p> <p>Conception et fabrication unitaire ou sérielle.</p> | <p>IDENTIFIER les caractéristiques de durabilité et de pose.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques dimensionnelles, volumiques et esthétiques en fonction de leur destination.</p> <p>DÉCRIRE le fonctionnement et les conditions de mise en œuvre (dimensions, installation, formes).</p> <p>DIFFÉRENCIER le travail de fabrication de l'unité ou de la série.</p> <p>EXPLICITER ces spécificités.</p> | |
| 02. Le montage et l'assemblage. | | |
| <p>Procédés d'assemblage par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - colles - soudure - vis ou rivets. <p>Notions de résistance.</p> <p>Faisabilité.</p> | <p>IDENTIFIER et RÉPERTORIER les différents procédés d'assemblage en fonction de la compatibilité des constituants.</p> <p>DIFFÉRENCIER les systèmes d'assemblage en fonction de la résistance attendue.</p> <p>ÉNONCER les conditions de faisabilité technique : durabilité (définitif ou temporaire) climatiques (température, hygrométrie).</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| S 3 | LES MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION. | |
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. Lecture de plans | | |
| <p>Échelle de grandeur.</p> <p>Conventions de représentation.</p> <p>Cotations.</p> <p>Notions de proportions.</p> | | <p>DÉCODER et UTILISER les différentes formes de langages normalisés.</p> <p>IDENTIFIER et EXPLOITER les conventions, les représentations et les symboles.</p> |
| 02. Le crayonné (rough) | | |
| <p>Fiche de fabrication (texte, dimensions, charte graphique, destination...)</p> <p>Notions de proportions.</p> <p>Sources documentaires, banque de données...</p> <p>Fonctions et relations entre les documents.</p> | | <p>IDENTIFIER les différents documents du dossier.</p> <p>EXPRIMER les caractéristiques principales (dimensions, formes, lisibilité).</p> <p>RECHERCHER ET EXPLOITER la documentation.</p> <p>ESQUISSE ET TRADUIRE de façon explicite les caractères essentiels d'un ensemble.</p> |
| 03. La maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur) | | |
| <p>Les matériels.</p> <p>Les logiciels spécifiques.</p> <p>Les principales polices de caractères.</p> <p>Les techniques d'acquisition d'image (scannérisation ou récupération de fichiers sur CD-ROM ou sur internet).</p> <p>La vectorisation.</p> <p>Approche du traitement d'image.</p> <p>Procédures de sauvegarde d'un fichier.</p> | | <p>IDENTIFIER les différents constituants du poste de travail.</p> <p>CHOISIR le ou les logiciels adaptés au besoin.</p> <p>IDENTIFIER les polices de caractères en fonction de leur destination et les SÉLECTIONNER selon des critères fonctionnels et esthétiques.</p> <p>ADAPTER les techniques d'acquisition au projet à réaliser.</p> <p>RÉALISER une maquette simple (texte et logo).</p> <p>CONNAÎTRE et APPLIQUER les procédures de sauvegarde d'un fichier.</p> |

| S 4 | LA CONNAISSANCE DES MATÉRIELS et des SYSTÈMES | |
|--|--|--|
| CONNAISSANCES | NIVEAUX D'EXIGENCE | |
| 01. La semi découpe des matériaux souples (vinyles adhésifs) | | |
| <p>Technologie de la semi découpe par plotter ou par table de découpe. Terminologie des outils de semi découpe.</p> <p>Caractéristiques des outils de semi découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tables de semi découpe : production de grande série • plotter de semi découpe : production unitaire, petite ou moyenne série <p>Paramètres de semi découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse de coupe • Pression de la lame • Vitesse de retour • Repérage optique (semi découpe de vinyle imprimé) <p>Adaptation de l'outil de semi découpe à la nature des vinyles à découper.</p> | <p>IDENTIFIER les différentes technologies.</p> <p>LOCALISER et NOMMER les différentes parties des outils.</p> <p>INDIQUER le mode de production unitaire ou sériel.</p> <p>VÉRIFIER par étalonnage et ADAPTER la pression et la vitesse de semi découpe.</p> <p>PROPOSER une solution adaptée (outil, vitesse,...)</p> | |
| 02. La découpe des matériaux et supports rigides | | |
| <p>Technologie de la découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • délignage (scie à panneaux, scie circulaire) • découpe en forme (scie sauteuse, fraisage, laser, jet d'eau et abrasion) <p>Terminologie des outils de découpe.</p> <p>Caractéristiques des outils de découpe :</p> <p>Scie à panneaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scie à panneaux • Scie à plateau • Scie circulaire • Scie sauteuse • Par fraisage • Laser • Jet d'eau <p>Paramètres de découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse • Précision • Puissance <p>Adaptation des outils de découpe à la nature des matériaux à découper.</p> | <p>IDENTIFIER les différentes technologies.</p> <p>NOMMER les outils et les différentes parties qui les constituent. RECONNAÎTRE les différents procédés en fonction des techniques de découpe.</p> <p>ADAPTER en fonction de la qualité et de la quantité le ou les principes de découpe.</p> <p>PROPOSER une solution adaptée.</p> | |

03. Impression.

Technique de la peinture au pistolet :

- Projection par air de peinture liquide
- Projection de peinture en poudre (époxy)

Techniques de l'impression numérique :

- Jet d'encre aqueuse pour application intérieure
- à solvant pour application extérieure
- Électrostatique pour application extérieure
- Thermique pour application extérieure
- Sublimation pour supports textiles (application extérieure et intérieure)

Techniques de l'impression sérigraphique :

- Manuelle
- Semi automatisée

Techniques de finition :

- Laminage
- Vernissage

IDENTIFIER les différentes techniques en fonction de leurs applications et supports.
PRÉCISER leurs applications en fonction des supports et des quantités.

IDENTIFIER les différentes techniques de l'impression numérique en fonction de leur destination et durabilité.
PRÉCISER leurs applications en fonction de leur destination et de la durabilité attendue.

IDENTIFIER l'application en fonction de la production en petite, moyenne ou grande série.
INDIQUER leur utilisation en fonction de la quantité demandée.

ÉNONCER les caractéristiques de ces techniques en fonction du degré de protection exigé (contre les UV, les reflets, les graffitis et l'abrasion).

| S 5 | LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS | |
|--|---|--------------------|
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. Les techniques d'élaboration de la maquette traditionnelle | | |
| Techniques traditionnelles : graphisme en noir et blanc ou couleur, illustration... | <p>CONNAÎTRE les différents moyens d'expression traditionnels et les outils qui s'y rattachent. MAÎTRISER les bases. CHOISIR et ADAPTER la ou les techniques appropriées.</p> | |
| 02. Les techniques d'exécution de la maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur) | | |
| Techniques informatisées : logiciels spécifiques de dessin et de retouche d'image. | <p>CONNAÎTRE les techniques informatisées et les logiciels adaptés ainsi que les processus qui s'y rattachent. MAÎTRISER les bases.</p> | |
| 03. Les techniques de fabrication | | |
| <p>Surfaces planes et volumes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • découpe des supports et des matériaux • assemblage et mise en forme pour les volumes • préparation des fonds et/ou du support • application du marquage ou du décor (manuel ou numérique) par : <ul style="list-style-type: none"> lettrages vinyles et PVC impression numérique sérigraphique • finition par laminage et /ou vernissage | <p>ÉNUMÉRER et CLASSER les différentes étapes de la fabrication de la signalétique, de l'enseigne ou du décor. CHOISIR une technique de marquage, de décor et de finition en fonction de la destination. MAÎTRISER les bases.</p> | |
| 04. Les techniques d'installation et de mise en place | | |
| <p>Pose murale par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collage • Vissage • Clips et rivets • Scellement <p>Pose portative par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Scellement chimique • Bétonnage • Autres... | <p>ÉNUMÉRER les différentes techniques de mise en place. CHOISIR la ou les techniques appropriées au besoin. MAÎTRISER les bases.</p> | |

| 05. L'organisation du poste de travail | |
|---|--|
| Notion d'agencement du poste de travail. Disposition fonctionnelle des outils, des matériels et des produits. Notion d'ergonomie. Notion de circuit et de déplacement. | ÉNUMÉRER les critères relatifs à l'agencement et à l'organisation d'un poste de travail. |
| 06. Le contrôle et la qualité | |
| Contrôle du travail par rapport à la maquette proposée. Notions d'auto contrôle. Notions d'indicateurs de qualité : finition et durabilité. | DÉTECTER les défauts et malfaçons. |

| | | |
|--|---------------------|--|
| S 6 | L'ENTREPRISE | |
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. La notion de coût de production | | |
| Dépenses directes fixes ou variables (matière, fournitures, main d'œuvre). | | INDIQUER les principaux éléments qui rentrent dans un coût de production. |
| 02. Les partenaires | | |
| Les différents partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • de commercialisation • techniques : <ul style="list-style-type: none"> conception mise en œuvre pose | | INDIQUER les principaux partenaires et leur spécificité. |
| 03. Les fonctions et les responsabilités | | |
| Fonction des personnels et domaines d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Création • Commercialisation • Production • Gestion | | INDIQUER les domaines d'intervention et PRÉCISER leurs fonctions. APPRÉCIER sa propre responsabilité. |
| 04. Les types d'entreprise | | |
| Leur taille, leur organisation et leur production. | | INDIQUER les types d'entreprises (artisanat ou PME...). INDIQUER les caractères des différents types d'entreprises. |
| 05. Les organisations professionnelles | | |
| Les syndicats professionnels Les syndicats salariés Les conventions collectives Les organismes techniques (APAVE, SOCOTEC, VÉRITAS...) | | ÉNUMÉRER les organismes et PRÉCISER leur fonction. |

| | | |
|---|---|---|
| S 7 | LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS | |
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. La sécurité des personnes | | |
| <p>Agencement du poste de travail. Manipulation des matériels et des matériaux. Règles de mise hors tension. Utilisation des produits toxiques. Utilisation des machines portatives. Travail en hauteur.</p> | | <p>ÉNUMÉRER et APPLIQUER les règles de sécurité à respecter. INDICER les règles de manipulation des matériels, des matériaux, des produits toxiques et des énergies. RESPECTER les normes en vigueur.</p> |
| 02. La sécurité des installations | | |
| <p>Protection incendie et électrique. Protection contre les risques de pollution. Protection contre les risques de chutes.</p> | | <p>DÉTERMINER les zones à risque. APPLIQUER les règles en vigueur.</p> |

| S 8 | ARTS APPLIQUÉS | |
|--|---|--------------------|
| CONNAISSANCES | | NIVEAUX D'EXIGENCE |
| 01. Exploitation des ressources documentaires | | |
| <p>Dessins, CD ROM, banques d'images...</p> <p>Caractéristiques et contraintes liées au cahier des charges en matière</p> <ul style="list-style-type: none"> d'esthétique d'usage de technique de fabrication/de réalisation de réglementation. | <p>IDENTIFIER et SÉLECTIONNER les informations nécessaires au traitement de la demande.</p> <p>SITUER et ANALYSER les contraintes.</p> | |
| 02. Arts, techniques et civilisations, typographie | | |
| <p>Notions et repères chronologiques concernant les principales œuvres artistiques du XV^e siècle à nos jours.</p> <p>Notions sur l'évolution des signes de la préhistoire au XV^e siècle. La lettre et la mise en page à partir du XV^e siècle : de la lettre manuscrite au caractère typographique.</p> <p>Les classifications : familles de caractères.</p> <p>Les typographies et mises en page contemporaines : notions de lisibilité et d'expressivité d'une typographie. principales tendances.</p> | <p>IDENTIFIER les caractéristiques essentielles d'un mouvement artistique et le situer dans le temps.</p> <p>ANALYSER et COMPARER des systèmes de signes, d'écritures aux plans technique, esthétique et dans leur fonction de communication.</p> <p>IDENTIFIER et CLASSER les principales familles de caractères.</p> <p>IDENTIFIER les caractéristiques essentielles d'une typographie et ses effets.</p> <p>ANALYSER les partis pris d'une mise en page.</p> | |
| 03. Étude de l'image | | |
| <p>En relation avec le design de communication :</p> <p>Les caractéristiques, rôles et fonctions d'une image</p> <ul style="list-style-type: none"> informative narrative incitative poétique <p>Supports : caractéristiques, possibilités et limites d'utilisation</p> <p>Formes et relations texte/image : éléments verbaux, iconographiques et typographiques</p> | <p>RECONNAÎTRE et IDENTIFIER les différents constituants d'une image.</p> <p>CONDUIRE l'analyse simple d'une image.</p> <p>RECONNAÎTRE, NOMMER et DÉFINIR les caractéristiques, possibilités et limites d'utilisation.</p> <p>ANALYSER plastiquement une mise en page et en DÉGAGER le sens.</p> | |

04. Expression graphique et colorée

| | |
|---|--|
| <p>Observation et analyse d'un support de référence.</p> <p>Représentation d'un sujet ou d'un support de référence.</p> <p>Principes de composition.</p> <p>Traduction des lignes, des valeurs, des matières, des textures et des volumes.</p> <p>Modes conventionnels de représentation en perspective : cavalière conique axonométrique</p> <p>La théorie de la couleur.</p> <p>Les principes fondamentaux de la couleur.</p> <p>La fonction expressive de la couleur.</p> <p>Les nuanciers de couleurs.</p> <p>Vocabulaire spécifique du domaine artistique et professionnel.</p> | <p>APPRÉCIER les proportions. APPRÉHENDER les pleins, les vides, la ligne, le plan, les valeurs, les volumes, les matières et les relever graphiquement.</p> <p>CHOISIR l'échelle et le format. REPRODUIRE fidèlement un sujet ou un document.</p> <p>ORGANISER et ÉTABLIR une mise en page.</p> <p>CHOISIR et APPLIQUER la ou les techniques appropriées pour la traduction des lignes, valeurs, matières, textures et volumes.</p> <p>ÉNONCER les règles de la perspective pour traduire un volume et l'espace environnant. DÉTERMINER le type de perspective à utiliser en fonction de la destination du document. APPLIQUER les règles de perspective à main levée.</p> <p>DIFFÉRENCIER la synthèse additive de la synthèse soustractive en vue de leurs applications.</p> <p>IDENTIFIER et APPLIQUER les valeurs, les analogies et les contrastes.</p> <p>IDENTIFIER et APPLIQUER les techniques de traduction, d'interprétation et de transposition.</p> <p>CHOISIR et REPRODUIRE les composants d'une couleur. IDENTIFIER et EXPLOITER les nuanciers de couleurs (RAL et Pantone).</p> <p>COMPRENDRE et UTILISER le vocabulaire spécifique et professionnel.</p> |
|---|--|

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles.

Pour les diplômés du secteur professionnel de la Signalétique, de l'Enseigne et du Décor, la période de formation en milieu professionnel permet également d'exercer des activités en situation de production et d'intervenir sur des ouvrages existants.

2 - Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les CAP du secteur professionnel de la Signalétique, de l'Enseigne et du Décor préparés par la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines sur un cycle de deux années.

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel pour la partie prévue en deuxième année, peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel de la Signalétique, de l'Enseigne et du Décor précise les modalités et le contenu de la formation en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines. Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| | | |
|--|---|--|
| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR | Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) | Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) |
| | Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) | Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) |
| | Formation professionnelle continue (établissements publics) | Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels |

UNITÉS PROFESSIONNELLES

| Épreuves | Unités | Coeff. | Mode | Mode | Durée |
|---|--------|----------|-------|----------------------------|--------|
| EP1 Analyse d'une situation professionnelle | UP1 | 5 | CCF * | Ponctuelle pratique écrite | 4 h |
| EP2 Préparation informatique d'un ouvrage | UP2 | 6 (1) | CCF | Ponctuelle pratique écrite | 5 h(2) |
| EP3 Réalisation d'un ouvrage | UP3 | 7 | CCF | Ponctuelle pratique écrite | 8 h |

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

| Épreuves | Unités | Coeff. | Mode | Mode | Durée |
|---|--------|--------|------|-------------------------------|-------|
| EG1 Français et Histoire-géographie | UG1 | 3 | CCF | Ponctuelle écrite et orale | 2h15 |
| EG2 Mathématiques-Sciences | UG2 | 2 | CCF | Ponctuelle écrite | 2h |
| EG3 (3) Langue vivante | UG3 | 1 | CCF | Ponctuelle orale | 20mn |
| EG4 Éducation physique et sportive | UG4 | 1 | CCF | Ponctuelle | |
| EF (4) Arts appliqués et cultures artistiques | UF | | CCF | Ponctuelle écrite et pratique | 1h30 |

- (1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle
 (2) Dont 1 heure pour la vie sociale et professionnelle
 (3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.
 (4) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

* contrôle en cours de formation

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

| | | |
|--------------------|--|------------|
| ÉPREUVE EP1 | ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE | UP1 |
| COEFFICIENT 5 | | DURÉE 4h |

- Finalités et objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant l'analyse de documents en vue de réaliser graphiquement un crayonné (rough) et de finaliser une partie de ce crayonné.

A partir de documents décrivant un ouvrage à réaliser (dimensions, contexte et environnement), le candidat est conduit à procéder à l'analyse d'une réalisation propre à son métier et à proposer une solution graphique et esthétique.

Il s'agit d'étudier le besoin à partir des différentes données visuelles mises à sa disposition (plans, dessins ou œuvres d'art, photos, charte graphique si existante), d'en appréhender les principales composantes (styles, caractéristiques formelles, échelle, couleurs, valeurs, matières...) en vue de les adapter ou de les interpréter en fonction de la réalisation à effectuer et d'explicitier sa démarche (10 lignes environ).

- Contenus de l'épreuve

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées en C1, C2 et C4 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C1-01 : Collecter des informations
- C1-02 : Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
- C2-02 : Effectuer un crayonné (rough) ou une maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur)
- C4-01 : S'exprimer graphiquement et par écrit

- Critères d'évaluation

On prendra plus particulièrement en compte :

- le respect du cahier des charges
- la pertinence et la lisibilité des solutions proposées
- la qualité esthétique et la faisabilité
- la qualité de la communication graphique et écrite

Les compétences sont évaluées en s'appuyant sur les savoirs technologiques associés :

- S8-01 : Exploitation des ressources documentaires
- S8-02 : Arts, techniques et civilisations, typographie
- S8-03 : Étude de l'image
- S8-04 : Expression graphique et colorée
- S5-01 : Les techniques d'élaboration de la maquette traditionnelle

- Modes d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (1), soit par contrôle en cours de formation (2).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quelque soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

1) Évaluation par épreuve ponctuelle

Épreuve graphique et écrite d'une durée de quatre heures. Elle a lieu en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins deux formats A3.

Elle porte sur des connaissances liées aux arts, techniques et civilisations, typographie. Elle porte également sur le domaine des arts appliqués et sur la communication graphique et écrite.

Le sujet s'appuie sur un dossier remis au candidat comportant :

- des données et consignes écrites,
- des documents graphiques et photographiques.

En fonction du cahier des charges, le candidat devra :

- effectuer une analyse formelle d'un ou plusieurs documents,
- les situer dans le temps à partir de leurs caractéristiques stylistiques,
- faire des choix en vue d'interpréter le travail demandé,
- dessiner et traduire une mise en page en vue de réaliser une signalétique, une enseigne ou un décor sous forme de crayonné (rough),
- finaliser de façon traditionnelle une partie du crayonné (rough),
- justifier les éléments proposés par une argumentation d'une dizaine de lignes environ.

2) Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée au sein de l'établissement de formation au cours de la 2^e année (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue), et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.
- La situation d'évaluation fait appel à des connaissances liées aux arts, techniques et civilisations, typographie et à des connaissances en art appliqué. Un professionnel (au moins) y est associé.
- Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé établi par les correcteurs.
- Elle fait l'objet d'une proposition de note établie par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).
- La proposition de note finale est transmise au jury.

| | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------------|
| ÉPREUVE EP2 | PRÉPARATION INFORMATIQUE D'UN OUVRAGE | UP2 |
| COEFFICIENT 6 dont 1 pour la VSP | | DURÉE 5 h dont 1h pour la VSP |

• **Finalités et objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences informatiques du candidat et son aptitude à préparer le travail à réaliser sous forme de lettrages graphismes ou décors découpés.

A partir d'un ensemble de documents comportant un crayonné (rough) et la description d'un ouvrage à réaliser (dimensions, matériaux, contraintes de durabilité), le candidat est conduit à procéder à la réalisation d'une maquette finalisée en P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur) destinée à être exécutée par matériel de découpe informatique (Découpe Assistée par Ordinateur).

Il devra ensuite préparer la chronologie des phases et sous phases au travers de la fiche de fabrication.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- Réaliser une maquette finalisée en P.A.O.
- Organiser un poste de travail

• **Contenus de l'épreuve**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées en C2 et C4 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C2-02 : Effectuer un crayonné (rough) ou une maquette PAO
- C2-03 : Compléter une fiche de fabrication
- C2-04 : Organiser le poste de travail
- C4-01 : S'exprimer graphiquement et par écrit

• **Critères d'évaluation**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le respect des dimensions et de l'échelle définies
- le respect des normes graphiques imposées
- les qualités graphiques de l'ensemble
- l'harmonie des couleurs et les choix typographiques
- le respect d'une méthodologie au travers de la fiche de fabrication
- la bonne organisation du poste de travail

Les compétences sont évaluées en s'appuyant sur les savoirs technologiques associés :

- S3-03 : La maquette P.A.O.
- S5-02 : Les techniques d'exécution de la maquette P.A.O.
- S5-05 : L'organisation du poste de travail

• **Modes d'évaluation**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle (1), soit par contrôle en cours de formation (2).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quelque soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

1) Évaluation par épreuve ponctuelle

Épreuve informatique et écrite d'une durée de quatre heures.

Le sujet remis au candidat comporte :

- des données et consignes écrites,
- un crayonné (rough),
- un cahier des charges comportant des documents graphiques et/ou photographiques et/ou un support informatique,
- une fiche de fabrication.

En fonction du cahier des charges, le candidat devra :

- analyser le travail demandé,
- compléter la fiche de fabrication et décrire la chronologie des phases et sous phases,
- décider des outils et techniques en adéquation avec la demande,
- interpréter, transposer certains éléments du crayonné (rough) en privilégiant une composition esthétique en vue d'une meilleure lisibilité et/ou efficacité,
- réaliser en couleur avec soin et précision le document professionnel,
- sauvegarder les données sur un support informatique fourni par le centre d'examen.

2) Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation d'environ deux heures chacune organisées, pour l'une, au sein de l'établissement de formation au cours de la 2^e année (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) dans le cadre des activités habituelles de formation et, pour l'autre, dans le cadre de la période de formation en milieu professionnel.

a) Évaluation au sein de l'établissement de formation :

Elle consiste à :

- analyser le travail demandé,
- compléter la fiche de fabrication et décrire la chronologie des phases et sous phases,
- décider des outils et techniques en adéquation avec la demande,
- interpréter, transposer certains éléments du crayonné (rough) en privilégiant une composition esthétique en vue d'une meilleure lisibilité et/ou efficacité.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

La situation d'évaluation fait appel à des connaissances d'analyse, de préparation et de mise en œuvre.

Elle permet l'évaluation des savoirs et des savoirs technologiques associés. Un professionnel (au moins) y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé établi par les correcteurs.

La situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

b) Évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel

Cette évaluation d'une durée d'environ 2 heures donne lieu à la réalisation d'un document.

Elle consiste à :

- réaliser en couleur avec soin et précision le document professionnel,
- sauvegarder les données sur un support informatique.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel, au sein de l'entreprise, en présence, le cas échéant, du candidat.

Ils proposent au jury une note établie conjointement en fin ou à la suite de la période de formation en entreprise.

Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP 2. Elle est notée sur 20 points

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations

A / Contrôle en Cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1 . 1 Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties

1^{ère} partie : Une évaluation écrite d'une durée d'une heure notée sur 7 points. Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels, ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels risques liés aux activités physiques, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4, l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « incendie et conduite à tenir » et évaluée dans cette partie.

2^{ème} partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de deux pages maximum par candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2 . 2 Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B / Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure

Le sujet comporte une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesure de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.

| | | |
|--------------------|-------------------------------------|------------|
| ÉPREUVE EP3 | RÉALISATION D'UN OUVRAGE | UP3 |
| COEFFICIENT 7 | | DURÉE 8h |

• **Finalités et objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage courant dans la profession.

A partir d'un ensemble de documents décrivant un ouvrage à réaliser (maquette finalisée, imprimée, ou sur support informatique, et une fiche de fabrication), le candidat est conduit à procéder à la préparation du poste de travail et à la mise en œuvre du travail à réaliser traditionnellement et/ou par informatique.

Il devra également répondre par écrit à des questions concernant le métier (savoirs technologiques).

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes :

- Transposer une maquette à l'échelle 1
- Préparer les supports et les matières d'œuvre
- Réaliser, découper et appliquer les lettrages, graphismes et décors
- Contrôler la finition

• **Contenus de l'épreuve**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées en C3 et C4 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

- C3-01 : Transposer la maquette en vue de la réalisation
- C3-02 : Préparer le support existant et les matières d'œuvre
- C3-03 : Préparer le support à poser et les matières d'œuvre
- C3-04 : Réaliser, mettre en place les lettrages, graphismes et décors
- C3-05 : Assurer la finition et vérifier la conformité du travail réalisé
- C4-01 : S'exprimer graphiquement et par écrit

• **Critères d'évaluation**

On prendra plus particulièrement en compte :

- le respect de la maquette (dimensions et échelle)
- l'exactitude de la transposition
- la qualité de la préparation du support
- la lisibilité de l'ouvrage
- la qualité esthétique de l'ensemble

Les compétences sont évaluées en s'appuyant sur les savoirs technologiques associés :

- S5-01 : Les techniques d'élaboration de la maquette traditionnelle
- S5-02 : Les techniques d'élaboration de la maquette P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur)
- S5-03 : Les techniques de fabrication
- S5-04 : Les techniques d'installation et de mise en place
- S5-05 : L'organisation du poste de travail
- S5-06 : Le contrôle et la qualité
- S1-01 : L'identification et la classification
- S1-02 : Les domaines d'utilisation intérieure et extérieure
- S1-03 : Les caractéristiques physiques, mécaniques et chimiques
- S7-01 : La sécurité des personnes
- S7-02 : La sécurité des installations

- **Modes d'évaluation**

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle soit par contrôle en cours de formation.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quelque soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

1) Évaluation par épreuve ponctuelle

Épreuve graphique et/ou informatique et écrite d'une durée de huit heures.

Le sujet remis au candidat comporte :

- des données et consignes écrites,
- un cahier des charges,
- une fiche de fabrication,
- des supports et des matières d'œuvre correspondant au travail demandé.

En fonction du cahier des charges, le candidat devra :

- analyser le travail demandé,
- transposer la maquette en vue de la réalisation,
- préparer les supports et les matières d'œuvre nécessaires,
- réaliser et mettre en place les lettrages, graphismes et décors,
- assurer la finition,
- répondre par écrit à des questions se rapportant aux tâches relatives au métier (savoirs technologiques).

2) Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation de huit heures organisée au sein de l'établissement de formation au cours de la 2^e année (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue), et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.
- L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.
- La situation d'évaluation fait appel à des connaissances d'analyse, de préparation, de mise en œuvre et de finalisation.
- La situation permet l'évaluation des savoirs et des savoirs technologiques associés. Un professionnel (au moins) y est associé.
- Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé établi par les correcteurs.
- La situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).
- La proposition de note finale est transmise au jury.

| | | |
|---|---------------------------------|-------------|
| EG 1 FRANÇAIS ET HISTOIRE - GÉOGRAPHIE | coef. : 3 | UG 1 |
| CCF ou épreuve écrite et orale | - durée : 2 heures 15 mn | |

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Objectifs :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation :

A) Évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) :

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Première situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire - géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

2) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie).

B) Épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes :

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie (histoire – géographie) :

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, l'un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examinateur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

| | | |
|--|------------------|-------------|
| EG 2 MATHÉMATIQUES – SCIENCES CCF ou épreuve écrite | coef. : 2 | UG 2 |
| durée : 2 heures | | |

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;

D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;

- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;

- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 LANGUE VIVANTE

CCF ou épreuve orale : 20 mn

UG 4

Coef : 1

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

MODES D'ÉVALUATION

I Contrôle en cours de formation –

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée maximum de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

- A. Compréhension de l'écrit / Expression écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Compréhension de l'écrit / Expression orale.

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues.

La note définitive est délivrée par le jury.

A – Compréhension de l'écrit / expression écrite

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

B – Compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français,
- soit des réponses en français à des questions en français,
- soit un compte rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit / expression orale

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

II Épreuve ponctuelle

Épreuve orale ; durée : 20 minutes – Préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant:

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image),
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

EG 4 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

UG 4

Coef : 1

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelles, les brevets d'aptitudes professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation.

La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...);
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- Que les choix sont justifiés ;
- Que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

Évaluation par épreuve ponctuelle – durée 1h30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie.

En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCES D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

| CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT D'EXÉCUTION GRAPHISTE DÉCORATEUR (Arrêté du 19 juillet 1991 modifié par l'arrêté du 28 octobre 1993) dernière session 2006 | CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR (défini par le présent arrêté) Première session 2007 |
|--|--|
| Domaine professionnel / UT (1) | Ensemble des unités professionnelles |
| EP1 Art appliqué | UP1 Analyse d'une situation professionnelle |
| EP2 Mise en œuvre (2) | UP2 Préparation informatique d'un ouvrage (2) |
| EP3 Technologie | UP3 Réalisation d'un ouvrage |
| UG1 - Français et Histoire-géographie | UG1 - Français et Histoire-géographie |
| UG2 - Mathématiques-Sciences | UG2 - Mathématiques-Sciences |
| UG3 - Langue vivante étrangère | UG3 - Langue vivante |
| EG4 - Éducation physique et sportive | UG4 - Éducation physique et sportive |

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

- (1) La note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 2 octobre 1989 peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

Le titulaire de l'unité terminale (UT) du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 2 octobre 1989 peut être dispensé de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

- (2) Lorsque la note reportée sur l'unité UP 2 définie par le présent arrêté est antérieure à 2005, elle est affectée du coefficient total de cette unité incluant celui de la vie sociale et professionnelle.

N.B. :A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2022-463 du 4 avril 2002 relatif aux C.A.P.).

Le report des notes d'enseignement général obtenues avant 2005 est régi par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 relatif aux unités générales du CAP.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

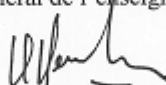
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

| | |
|-----|--|
| BEP | BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234) |
| BEP | FINITION (233) |
| BEP | METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255) |
| BEP | TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227) |
| BEP | TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233) |
| BEP | TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227) |
| BEP | TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232) |
| BEP | TRAVAUX PUBLICS (231) |
| CAP | CARRELEUR MOSAISTE (233) |
| CAP | CHARPENTIER BOIS (234) |
| CAP | CONSTRUCTEUR BOIS (234) |
| CAP | CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233) |
| CAP | CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232) |
| CAP | CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231) |
| CAP | COUVREUR (232) |
| CAP | PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255) |
| CAP | ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233) |
| CAP | FROID ET CLIMATISATION (227) |
| CAP | INSTALLATEUR SANITAIRE (233) |
| CAP | INSTALLATEUR THERMIQUE (227) |
| CAP | MACON (232) |
| CAP | MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230) |
| CAP | MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234) |
| CAP | MENUISIER INSTALLATEUR (234) |
| CAP | METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255) |
| CAP | MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320) |
| CAP | MONTEUR EN CHAPITEAUX (323) |
| CAP | PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233) |
| CAP | PLATRIER-PLAQUISTE (233) |
| CAP | SERRURIER METALLIER (254) |
| CAP | SOLIER-MOQUETTISTE (233) |
| CAP | TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232) |
| CAP | ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323) |
| CAP | CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234) |
| CAP | EBENISTE (234) |
| CAP | ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224) |
| CAP | FERRONNIER (254) |
| CAP | STAFFEUR ORNEMANISTE (233) |
| CAP | TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242) |
| CAP | VANNERIE (234) |
| MC5 | PARQUETEUR (234) |
| MC5 | PLAQUISTE (233) |
| MC5 | ZINGUERIE (232) |

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

| | |
|-----|--|
| CAP | SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322) |
| CAP | DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321) |
| BEP | INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255) |
| BEP | TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230) |
| BEP | TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231) |

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

| Connaissances (notions, concepts) | Limites de connaissances |
|---|--|
| S.x – Accessibilité du cadre bâti - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements | - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité |

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

| Connaissances (notions, concepts) | Limites de connaissances |
|---|---|
| S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements. | |
| - Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements | - Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps |

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

| Connaissances (notions, concepts) | Limites de connaissances |
|---|---|
| S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements | <ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité. |

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

| Connaissances (notions, concepts) | Limites de connaissances |
|---|--|
| S.x – Accessibilité du cadre bâti | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes | <ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées | <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet |
| <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité |